



PROCES VERBAL

Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
jeudi 19 juin 2025



MEMBRES PRESENTS

Le Président :

~~Eric BERDOATI~~

Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président

Mireille GUEZENEC

~~Jean-Claude TREMINTIN~~

Virginie RECHAIN

Diane MICHOUDET

~~Nicolas PUJOL~~

Rafael MAYCHMAZ

Alain MONTET

Les Représentants des associations :

~~Gérald AUTIER~~

Claude BOGACZ

~~Isabelle GANCZ~~

Vincent NOEL

~~Catherine PERRAUDEAU~~

Henri ROISIN

Gisèle THOMAS

Marc TIHY

Les pouvoirs suivants ont été donnés :

Jean-Claude TREMINTIN à Jean-Christophe PIERSON

Nicolas PUJOL à Diane MICHOUDET

Gérald AUTIER à Marc TIHY

Isabelle GANCZ à Gisèle THOMAS

Catherine PERRAUDEAU à Claude BOGACZ

Assistaient également à la réunion :

Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Solidarité, Citoyenneté et Santé

Sylvie SOIRAT, responsable du CCAS



SOMMAIRE

A. DELIBERATION	4
1. Désignation d'un secrétaire de séance	4
B. ADOPTION DU PROCES VERBAL	4
C. DELIBERATIONS	4
1. Signature contrats et conventions	4
2. Aide Sociale extra-Légale.....	5
D. QUESTIONS DIVERSES	5



A. DELIBERATION

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

N° 44 : DE NOMMER, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du mardi 20 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

C. DELIBERATIONS

1. Signature contrats et conventions

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

N° 45 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer avec la Direction Générale des Finances Publiques, une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 46 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer un contrat avec la Société « LECOINTE TRAITEUR » 5 rue Berthelot – 76150 MAROMME, représentée par Monsieur Steven LECOINTE, pour la réalisation du Repas de l'Amitié qui se déroulera samedi 6 décembre 2025, au restaurant municipal, 4 rue des Ecoles à Saint-Cloud.

Le coût de cette prestation s'élèvera au prix unitaire et actualisable de 67,80 € TTC par personne, pour un nombre de 400 personnes au maximum, et sera payé sur présentation de la facture après la prestation (le nombre de personnes, confirmé deux semaines avant la manifestation, sera le nombre pris en compte pour la facturation).

La délibération est adoptée à l'unanimité

Rafael MAYCHMAZ demande si l'accès à ce repas est gratuit ?

➤ **Jean-Christophe PIERSON** répond par l'affirmative.

Rafael MAYCHMAZ demande si le fait de demander une petite participation financière réduirait le nombre de participants ?

➤ **Jean-Christophe PIERSON** ignore si cela aurait un impact sur le nombre de participants. Quoi qu'il en soit, la volonté est de proposer ce déjeuner de fin d'année au plus grand nombre, sans distinction aucune.

N° 47 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer un contrat avec l'entreprise « Art et Végétal », 192 rue de Tolbiac, 75013 PARIS, représentée par Monsieur Jacques CASTAGNÉ, gérant, pour une prestation « Installation végétale » qui se déroulera lundi 6 octobre 2025 de 9 heures à 17 heures et mardi 7 octobre 2025 de 9 heures à 16 heures 30, au Carré, 3 bis rue d'Orléans, dans le cadre de la semaine bleue.

Le coût de cette prestation s'élèvera à 780,00 € TTC (SEPT CENT QUATRE VINGT EUROS TTC).

La délibération est adoptée à l'unanimité



N° 48 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer un contrat avec « Studio 100% Musique », 13 chemin de Mezy - 78250 HARDRICOURT, représenté par Monsieur Éric DAUPHIN, gérant, pour une prestation « 100% Musique » qui se déroulera vendredi 10 octobre 2025 de 14 h 15 à 16 h 15, au sein de l'Espace d'animation des Coteaux – Place Santos Dumont, dans le cadre de la semaine bleue.

Le coût de cette prestation musicale s'élèvera à 800,00 € exonéré de TVA (HUIT CENT EUROS exonéré de TVA).

La délibération est adoptée à l'unanimité

Virginie RECHAIN demande pourquoi le tarif de cette prestation est exonéré de TVA ?

➤ **Sylvie SOIRAT** explique que le prestataire relevant du statut associatif, il n'est pas assujéti à la TVA.

Arrivée de Vincent NOEL

2. Aide sociale extra-légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'allouer les secours suivants :

N° 49 : secours financier de 233,00 € pour régler des frais de dette locative.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 50 : secours financier de 742,08 € pour régler des frais d'électricité.

La délibération est adoptée par 13 voix « pour », 1 voix contre (Mireille GUEZENEC) et 2 abstentions (Claude BOGACZ et pouvoir)

D. QUESTIONS DIVERSES

1. Goûter de l'Amitié

Jean-Christophe PIERSON explique le déroulement de cette après-midi festive qui a réuni aujourd'hui beaucoup de résidents au rez-de-chaussée du pavillon Laval. Tous ont apprécié la prestation musicale « Paris Gypsy » assurée par deux guitaristes et un violoniste, tandis que les résidents devant rester alités ont apprécié la déambulation musicale assurée par un guitariste – chanteur.

2. Anniversaire centenaire

Jean-Christophe PIERSON relate la visite ce matin de Monsieur le Maire, Mireille GUEZENEC et lui-même, à la résidence Cosima, invités à célébrer les 100 ans d'une résidente. La centenaire s'est montrée très accueillante et ravie.

Jean-Christophe PIERSON resitue le type de résidence qu'est Cosima : il s'agit d'un grand appartement partagé entre 6 résidents et de plusieurs studios indépendants, répartis sur deux étages au sein d'un immeuble occupé par ailleurs par des foyers « classiques ». Complet au départ, l'appartement partagé ne l'est plus actuellement.

Rafael MAYCHMAZ demande si les résidents peuvent bénéficier d'une prise-en-charge financière par le département ?

➤ **Jean-Christophe PIERSON** explique que des dossiers « Allocation Personnalisée d'Autonomie » peuvent être instruits en vue d'une contribution financière du Département en fonction du GIR (degré de dépendance).



Rafael MAYCHMAZ demande si la Ville a la volonté d'ouvrir d'autres résidences de ce type ?

- **Jean-Christophe PIERSON** explique que la Ville est déjà bien dotée en établissements variés d'hébergement pour personnes âgées (pour n'en citer que quelques uns : résidence Longchamp, deux Résidences Autonomie...). Si des projets de type « Cosima » se présentent, ils seront bien entendu étudiés.

Rafael MAYCHMAZ estime que nous nous trouvons devant un réel besoin face au vieillissement des seniors.

- **Jean-Christophe PIERSON** tient à mentionner les missions du Clic Gérico qui sont de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Certaines communes ont mis fin à l'existence de leur Clic : ce n'est pas le cas à Saint-Cloud, le vieillissement des seniors dans les meilleures conditions étant bien considéré comme un enjeu majeur.

3. Distributions alimentaires de la Croix-Rouge

Claude BOGACZ informe les membres du Conseil d'Administration qu'il cessera ses fonctions, ainsi que sa collaboratrice, cette fin d'année 2025.

Faute de trouver des « remplaçants », les distributions alimentaires risquent de disparaître.

En effet, malgré une annonce affichée sur les panneaux de la Ville, une annonce parue sur « bénévolé.fr », aucun des contacts pris n'a été concluant.

Le besoin est de deux personnes, s'investissant pleinement 5 jours par mois pour les distributions, assurant les collectes (donc titulaires du permis de conduire ; prochaine collecte fin novembre), gérant le stock.

De plus, les locaux sont vétustes, des fuites d'eau y sont récurrentes.

- **Jean-Christophe PIERSON et Marie SANGUARD** incitent Claude BOGACZ à les saisir ainsi que Alexandra KIKKINE, responsable du Service logement, dès que ce type de difficultés apparaît, car ils peuvent alerter et insister auprès du bailleur pour intervention de sa part.
- **Claude BOGACZ** s'engage à leur envoyer un mail récapitulatif.

Rafael MAYCHMAZ demande combien de personnes sont concernées par ces distributions alimentaires ?

- **Claude BOGACZ** : 100 personnes de 40 à 45 foyers différents, 2 fois par mois. 30% de ces bénéficiaires sont Garchois.

Les dates des prochains Conseils d'Administration sont fixées comme suit :

- **Mardi 9 septembre 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures : séance traditionnelle
- **Jeudi 9 octobre 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures : présentation du « Bilan Social 2024 » + séance traditionnelle
- **Jeudi 13 novembre 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures : séance traditionnelle
- **Jeudi 11 décembre 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures : séance traditionnelle

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 00.